

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Rivière Bécancour et lacs en aval : 8 dossiers à surveiller en 2022

L'Association de protection du lac à la Truite d'Irlande (APLTI) se prépare à vivre une année 2022 bien remplie. L'environnement, et plus précisément l'avenir de la rivière Bécancour, sera au cœur de plusieurs décisions durant les prochains mois.

Voici quelques-uns des dossiers à suivre avec attention.

Le plan d'action du ministre Charette

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC) doit déposer son plan d'action, à la suite du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur les résidus amiantés, rendu public en juillet 2020. Le plan d'action du ministre Benoît Charette devrait être dévoilé en même temps que le prochain budget provincial, soit au printemps.

L'Association de protection du lac à la Truite d'Irlande (APLTI) attend ce plan d'action avec impatience. Le ministère de l'Environnement tarde effectivement à se mêler du dossier de la rivière Bécancour, et ce, malgré l'état d'urgence déclarée en 2019 et les observations des commissaires du BAPE.

Résultats finaux de l'Étude paléolimnologique

Le rapport final sur l'état des lacs de la rivière Bécancour, réalisé par M. Olivier Jacques de l'Université Laval, sera déposé au mois de février prochain. Deux articles scientifiques ont d'ailleurs été publiés récemment et devraient être rendus publics prochainement. Rappelons que cette importante étude, initiée par l'APLTI en juin 2017, est la plus importante étude de reconstitution paléolimnologique en Amérique du Nord.

Ce rapport final dévoilera de précieuses données sur l'évolution de l'ensablement du lac à la Truite d'Irlande et de la rivière Bécancour. Ces données permettront notamment de mieux



comprendre la gravité de la situation et d'avoir des faits justifiant scientifiquement l'urgence d'agir.

Réappropriation du lit de la rivière Bécancour

À la suite du rapport du BAPE et de l'expertise professionnelle de l'ingénieur Miroslav Chum sur la remise en eau de l'ancien lit de la rivière Bécancour, le MELCC pourrait octroyer un nouveau mandat au BAPE, afin que celui-ci analyse la réappropriation du lit d'origine de la rivière Bécancour, soit le lac d'amiante. L'Association de protection du lac à la Truite prône depuis longtemps cette solution qui permettrait de remédier durablement à l'érosion des résidus miniers dans la rivière Bécancour.

Plainte officielle déposée en vertu de la Loi sur les pêches

À la suite du rapport du BAPE sur l'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus amiantés (et plus spécifiquement à la lecture du chapitre 7 sur la qualité de l'eau), l'APLTI a déposé une plainte officielle en vertu de l'application des articles 34 à 36 de la Loi sur les pêches et, le cas échéant, en vertu de l'article 5.1 de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs qui prohibe le rejet de substances nocives dans l'habitat des oiseaux migrateurs. La plainte, déposée le 14 août 2020, a mené à une visite de deux agents d'Environnement et changement climatique Canada (ECCC), le 14 décembre 2021.

Installation d'une filière de désinfection à Black Lake

La ville de Thetford Mines avait annoncé dans son budget du 16 décembre 2020 l'installation d'une filière de désinfection à la station d'épuration des eaux usées de Black Lake. Cette dépense anticipée de 2,2 millions n'a pas eu lieu en 2021.

Consolidation d'une rive de la rivière Bécancour

Appuyé par des dizaines d'autres organismes de la région, Méti-Faune a entamé des démarches avec l'APLTI pour obtenir les permis gouvernementaux nécessaires à la consolidation de la rive de la rivière Bécancour, à la hauteur du pont et du cimetière St-Désiré, un projet évalué à



150 000\$. Le 13 septembre 2018, la ville de Thetford Mines a mentionné son soutien dans le processus d'obtention des permis amorcé auprès des instances gouvernementales concernées.

Plan d'action en environnement de la MRC des Appalaches

Les actions du Plan d'action en environnement de la MRC des Appalaches (PAE 2021-2023), adopté le 18 novembre 2020, n'ont en majorité pas été réalisées. L'APLTI espère qu'elles le seront en 2022, et plus particulièrement celles concernant l'objectif 1.1, soit : coordonner la gestion des cours d'eau sur le territoire.

Caractérisation du banc de sédiment d'une superficie de 2 500 m²

Le ministère de l'Environnement et la lutte contre les changements climatiques (MELCC) exige la caractérisation d'un banc de sédiment d'une superficie de 2 500 m² situé dans la rivière Bécancour, à l'exutoire de la rivière Bagot (Note : En 2015 la superficie de ce même banc était de 1 000 m²).

Ce banc obstrue le libre écoulement de la rivière Bécancour et la force à éroder la rive. En vertu de la Loi sur les compétences municipales, les MRC sont responsables de la gestion des cours d'eau et doivent s'assurer notamment du bon écoulement des eaux et du drainage des terres agricoles. En 2021, le plan de caractérisation préparé par COALIA n'a pas eu la note de passage pour la caractérisation. En 2022, l'APLTI veut se concerter, avec GROBEC et la MRC des Appalaches, pour l'avancement de ce dossier qui perdure depuis janvier 2016.

L'APLTI — qui œuvre activement à la protection du lac à la Truite d'Irlande et de la rivière Bécancour depuis 2015 — espère mobiliser cette année encore plusieurs partenaires locaux et gouvernementaux, afin d'amorcer la **phase 5 de son projet Agir Ensemble**.

-30-

Pour plus d'information

Cynthia Brisson

Association de protection du lac à la Truite d'Irlande (APLTI)

info@aplti.com | Cellulaire : 819-460-3327